REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE ST-ETIENNE-DE-CUINES

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du LUNDI 04 AVRIL 2022 à 18h30

Sous la présidence de Monsieur Dominique LAZZARO, MAIRE.

MEMBRES PRESENTS : MM. BIGNARDI Martine - - CLAPPIER Yves - CLEMENT Pierre-Benoît- COMBET-BLANC Françoise –CURCIO Véronique - DEJEAN Jocelyne - DEPLANTE Benjamin - GOYET Aurélie - LEMAIRE-LEVY Florence - PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre – ROL Nelly - TOGNET André

MEMBRE ABSENT EXCUSÉ : Mme BLANCHARD Emmanuelle (procuration donnée à Mme CURCIO Véronique)

Mme ROL Nelly a été élue Secrétaire de séance.

En préambule à la réunion du Conseil Municipal, Monsieur Le Maire informe :

- que trois points ont été rajoutés à l'ordre du jour : N° 4, N°5 et N° 6.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE , à l'unanimité,** le compte-rendu de la séance précédente en date du 22 mars 2022.

-1- COMPTES DE GESTION 2021

Avant la présentation et le vote des comptes administratifs 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le COMPTE DE GESTION 2021 établi par M. le Trésorier de LA CHAMBRE, Comptable de la Commune, pour les différents budgets soit de la **COMMUNE**, du **C.C.A.S.**, de **l'EAU/ASSAINISSEMENT** et de la **REGIE MUNICIPALE DE LA CHAUFFERIE BOIS.**

-2- COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,
par 14 voix POUR, M. LE MAIRE ne prenant pas part au vote,

- **ADOPTE** le COMPTE ADMINISTRATIF 2021 du budget de la **COMMUNE** :

Section de FONCTIONNEMENT :

- **DEPENSES : 1.233.631 ,31 €**
- **RECETTES : 1.876.454,69 €**

Section d' INVESTISSEMENT :

- **DEPENSES : 550.597 ,54 €**
- **RECETTES : 220.967,25 €**

RESULTAT DE CLOTURE : 313.193,09 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,
par 14 voix POUR, M. LE MAIRE ne prenant pas part au vote,

- **ADOPTE** le COMPTE ADMINISTRATIF 2021 du budget de **l'EAU/ASSAINISSEMENT** :

Section d' EXPLOITATION :

- **DEPENSES : 157.231,02 €**
- **RECETTES : 304.640,74 €**

Section d' INVESTISSEMENT :

- **DEPENSES : 190.248,38 €**
- **RECETTES : 204.366,98 €**

RESULTAT DE CLOTURE : 161.528,32 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,
par 14 voix POUR, M. LE MAIRE ne prenant pas part au vote,

- **ADOPTE** le COMPTE ADMINISTRATIF 2021 du budget de la **REGIE MUNICIPALE DE LA CHAUFFERIE BOIS :**

Section d' EXPLOITATION :

- **DEPENSES : 115.002,88 €**
- **RECETTES : 163.920,31 €**

Section d' INVESTISSEMENT :

- **DEPENSES : 65.687,71 €**
- **RECETTES : 112.928,43 €**

RESULTAT DE CLOTURE : 96.158,15 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,
par 14 voix POUR, M. LE MAIRE ne prenant pas part au vote,

- **ADOPTE** le COMPTE ADMINISTRATIF 2021 du budget du **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) :**

Section de FONCTIONNEMENT :

- **DEPENSES : 292 ,37 €**
- **RECETTES : 5.792,85 €**

RESULTAT DE CLOTURE : 5.500,48 €

-3- BUDGETS PRIMITIFS 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,
par 14 voix POUR, et 1 ABSTENTION (Mme LEMAIRE-LEVY Florence)

La raison de l'abstention de Mme LEMAIRE-LEVY Florence est la suivante :

Dans sa délibération N° 67/2021 en date du 16/09/2021, le Conseil Municipal avait décidé, par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme LEMAIRE-LEVY Florence), de soutenir le projet de la Commune de LA CHAMBRE dans le cadre de la demande de subvention pour le « PROGRAMME DEPARTEMENTAL PETITES VILLES DE DEMAIN »

Mme LEMAIRE-LEVY Florence décide de s'abstenir pour le vote du BUDGET PRIMITIF 2022 car elle estime que notre Commune aurait dû préparer et présenter un projet pour ce dossier.

- **VOTE** le BUDGET PRIMITIF 2022 du budget de la **COMMUNE** qui s'équilibre :

Section de FONCTIONNEMENT :

- **DEPENSES : 1.572.458,57 €**
- **RECETTES : 1.572.458,57 €**

Section d' INVESTISSEMENT :

- **DEPENSES : 580.361 ,01 €**
- **RECETTES : 580.361 ,01 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** le BUDGET PRIMITIF 2022 du budget de l'**EAU/ASSAINISSEMENT** qui s'équilibre :

Section d' EXPLOITATION :

- **DEPENSES : 292.678,72 €**
- **RECETTES : 292.678,72 €**

Section d' INVESTISSEMENT :

- **DEPENSES : 125.439 ,00 €**
- **RECETTES : 125.439 ,00 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** le BUDGET PRIMITIF 2022 du budget de la **REGIE MUNICIPALE DE LA CHAUFFERIE BOIS** qui s'équilibre :

Section d' EXPLOITATION :

- **DEPENSES : 178.666,00 €**
- **RECETTES : 178.666,00 €**

Section d' INVESTISSEMENT :

- **DEPENSES : 84.340 ,72 €**
- **RECETTES : 84.340 ,72 €**

-4- DEMANDE ACHAT PARCELLE POUR REGULARISATION DEPLACEMENT CONTAINERS SEMI-ENTERRES

Suite à la délibération du Conseil Municipal N° 09/2022 en date du 27/01/2022 acceptant le demande de la SARL TGR, domiciliée 624 Avenue de la Gare à ST-ETIENNE-DE-CUINES, pour le déplacement de quatre containers semi-enterrés, la totalité du coût de ces travaux étant à la charge du demandeur,

M. Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la demande de cette même SARL pour l'achat de la parcelle communale section B N° 1349 au lieudit « LA PLAINE ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE son accord pour la vente de ladite parcelle section B N° 1349 au lieudit « LA PLAINE » d'une superficie de 95 m2.**
- **FIXE le montant de la vente au prix symbolique de 20 €.**
- **MANDATE M. Le Maire à l'effet de signer les actes, faire toutes déclarations et affirmations et généralement faire le nécessaire.**

  Les frais de géomètre et de notaire seront entièrement à la charge du demandeur.

-5-VALIDATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU DE LA COMMISSION TOURISME, CULTURE, PATRIMOINE

Suite à la délibération du Conseil Municipal N°15/2022 en date du 22/03/2022 validant la création de la COMMISSION TOURISME, CULTURE et PATRIMOINE,

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de valider ce jour la composition de ladite Commission.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,

Par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme LEMAIRE-LEVY Florence)

La raison de l'abstention de Mme LEMAIRE-LEVY Florence est la suivante : elle regrette de ne pas avoir été sollicitée pour intégrer cette commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **VALIDE la composition de la COMMISSION TOURISME, CULTURE et PATRIMOINE :**

-PRESIDENTE : Mme GOYET Aurélie, élue.

-MEMBRES du CONSEIL MUNICIPAL :

-M. LAZZARO Dominique, MAIRE

-M. CLEMENT Pierre-Benoît, 3ème ADJOINT

-M. CLAPPIER Yves

-M. ROCHETTE Pierre

-MEMBRES EXTERIEURS du CONSEIL MUNICIPAL :

-Mme EMIN Monique

-M. GUGLIELMINETTI Luc

-REPRESENTANTE DU COLLEGE :

-Mme LOSCHI Bernadette

-REPRESENTANTE DU GROUPE SCOLAIRE :

-Mme PADEY Sybille

-REPRESENTANTE de l'OFFICE MUNICIPAL CULTUREL ET SPORTIF (O.M.C.S.) :

-Mme DEJEAN Jocelyne

-6- CONVENTION D'ORGANISATION DU SERVICE DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT

M. Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de convention d'organisation du service de l'eau et assainissement.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,

Par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme LEMAIRE-LEVY Florence). La raison de l'abstention de Mme LEMAIRE-LEVY Florence est la suivante : elle n'a pas reçu ce document pour le consulter avant la réunion du Conseil Municipal.

M. Le Maire rappelle à Mme LEMAIRE-LEVY Florence que, comme le prévoit « l'Article 3 – ordre du jour du Règlement Intérieur du Conseil Municipal » validé à l'unanimité le 09 mars 2021,

- que des points peuvent être rajoutés à l'ordre du jour si nécessaire et, c'est le cas pour ce dossier, et que ce rajout a bien été annoncé en début de séance comme le prévoit aussi cet article du Règlement Intérieur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la présente convention d'ORGANISATION DU SERVICE DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT sur notre Commune qui entrera en vigueur le 01/05/2022.

Vu par Nous, Dominique LAZZARO, MAIRE de la Commune de ST-ETIENNE-DE-CUINES, pour être affiché à la porte de la Mairie le 08 Avril 2022, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la Loi du 05 août 1884.

Ce compte-rendu est également disponible sur le site internet de la Commune.

M. Dominique LAZZARO,
MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES

MAIRIE DE SAINT-ETIENNE-DE-CUINES (SAVOIE)